

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

N° 2022 0147

Nombre en Membres:

15

En exercice:

12

Ont pris part à la délibération Procurations :

10 01

Date de convocation :

28 octobre 2022

Date d'affichage:

28 octobre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés: Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à Corentin GROS), Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON

Secrétaire : Olivier SACHE

Objet : Avenant n° 01 au marché public création d'une desserte forestière au Canton du « Seil »

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la création de la desserte forestière au Canton du « Seil », il y a lieu de passer un avenant n°1 ayant pour objet de prendre en compte les modifications techniques imposées par la réalisation du chantier compte tenu des caractéristiques nouvelles à l'avancement qui ne pouvaient, pour certaines, s'évaluer au lancement de l'offre, liées à des conditions du sol, non connues lors des visites d'élaboration du cahier des charges.

Le présent avenant modifie le montant de la totalité de la mission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

VU le code des marchés publics,

DECIDE de conclure l'avenant n° 1 suivant :

Attributaire : SAS BOCH & FRERES Adresse : ZA des Iles de Macot 73210 MACOT LA PLAGNE

Montant initial du marché public :

Forfait provisoire de rémunération :

155 990.80 € HT

Montant de la TVA (20 %)

31 198.16 €

Montant TTC

187 188.96 € TTC

Nouveau prix du marché : 182 504.10€ soit 219 004.92 €

Montant de l'avenant n° 1:

Montant de l'avenant HT :

26 513.30 € HT

Taux de TVA (20%)

5 302.66 €

Montant TTC

31 815.96 € TTC

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 » POUR EXTRAIT CONFORME,

> Pour le Maire empêché, Le 1er adjoint, **Denis TATOUD**